

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 56/2021**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Chemin des moines, rue des vergers et rue du Briel – Sté SOTRAVEER -**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 24/02/2021 – de Mme DECAT Marie – de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE ;

**CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de dérasement bourrelet central et curage des fossés, chemin des moines, rue des vergers et rue du Briel ;**

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement et limitée à 30km/h, au droit des travaux de dérasement bourrelet central et curage de fossés – chemin des moines, rue des vergers et rue du Briel, à compter du 08/03/2021 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : La Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Madame DECAT Marie de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, email : [mdecat@sotraveer.com](mailto:mdecat@sotraveer.com)

Fait à HERZEELE, le 02 mars 2021  
Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 02 mars 2021

Le Maire,  
S.FRANCKE

